

Bulletin Municipal Les JOSELOIS

Vol. 17 - No 6 - 22 juin 2018



*Saint-Joseph une ville animée
avec une programmation variée!*



Crédit photo: Liette Gilbert



23 juin	Fête nationale
27 juin au 15 août	Mercredis en forme
9 juillet	Séance ordinaire du conseil
5 au 26 août	Les pique-niques d'août
13 août	Séance ordinaire du conseil
25 août	Spectacle de Gene Simmons Band

*L'hôtel de ville sera fermé
le **lundi 25 juin 2018**
à l'occasion du congé
de la Fête nationale et
le **lundi 2 juillet** à l'occasion
de la fête du Canada.*

*Votre bulletin municipal « Les Joselois »
fera relâche en juillet. **Bonnes vacances!***

**Calendrier
des événements**



Rapport du maire sur les faits saillants 2017

J'ai le plaisir de vous présenter mon rapport sur les faits saillants du rapport financier 2017 de la Ville, et ce, conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Comme vous avez pu le constater, le rapport du maire au 31 octobre 2017 n'a pas été publié comme à l'habitude, le nouvel article 105.2.2 de la Loi nous demande maintenant de présenter ce rapport à une séance ordinaire tenue au plus tard en juin.

Investissements

Un montant de 6 346 712 \$ a été investi en 2017, c'est une année exceptionnelle. La majorité des investissements a été affectée pour le projet de mise aux normes de l'eau potable, soit 4 677 770 \$. Ce projet se finalisera en 2018. Je vous rappelle que ce projet d'une valeur totale de 8 400 000 \$ est subventionné par les gouvernements provincial et fédéral pour 5 688 558 \$.

L'année 2017 nous a permis de réaliser plusieurs projets qui contribuent à maintenir et à améliorer les services offerts à la population et leur qualité de vie. La liste complète se retrouve sur notre site Internet à la section Ville / Finances / Rapport sur les faits saillants de l'année 2017.

États financiers 2017

Quant aux états financiers de l'année 2017 de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, ils ont été vérifiés par la firme « Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., comptables agréés » qui a déposé son rapport au conseil municipal le 9 avril 2018.

Les résultats révèlent un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 1 197 163 \$ au 31 décembre 2017. Les raisons de ce résultat très positif sont occasionnées par des revenus supplémentaires qui n'étaient pas prévus initialement au budget 2017, à savoir :

- Entente concernant l'évaluation du Palais de justice pour les années 2015, 2016 et 2017 occasionnant un revenu supplémentaire en 2017 de :	197 040 \$
- Subventions non prévues	
- Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) :	58 500 \$
- Fonds vert :	29 258 \$
- Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) :	39 768 \$
- Augmentation de la valeur des immobilisations au rôle d'évaluation :	52 474 \$
- Services rendus	
- Entraide incendie :	34 041 \$
- Entente avec Vallée-Jonction :	62 623 \$
- Centre régional de traitement des boues (CRTB) :	79 665 \$
- Droits sur les mutations immobilières :	99 308 \$
- Vente de terrains :	232 038 \$
- Économie au niveau des dépenses :	15 139 \$
- Revenus divers supplémentaires :	297 309 \$
TOTAL :	1 197 163 \$

Vous pouvez consulter les états financiers de l'année 2017 sur le site Internet de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, au www.vsjb.ca, dans la section Ville / Finances / Rapport financier 2017.

Endettement à long terme

L'endettement total net à long terme de notre Ville en date du 31 décembre 2017 était de 10 644 288 \$, ce qui inclut l'ensemble des emprunts de la Ville.

En 2017, la Ville a remboursé un montant de 660 200 \$ en capital sur l'ensemble de sa dette à long terme et a ajouté trois nouveaux emprunts, soit un premier d'un montant de 111 000 \$ pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout pour l'Avenue du Châtelet, un second d'un montant de 721 300 \$ pour les travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout pour le secteur de Sarcelle-Verdier et un troisième d'un montant de 285 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain (lot 3 875 771) pour le prolongement du parc industriel. À noter qu'une subvention gouvernementale d'un montant de 447 320 \$ répartie sur une période de 20 ans nous aidera à rembourser la dette de 721 300 \$. Mentionnons qu'un montant de 139 723 \$ est réservé pour le remboursement en capital d'une partie de nos emprunts.

Il faut préciser que les emprunts effectués par la Ville sont souvent liés à des travaux d'investissement qui sont en partie subventionnés par le gouvernement. Ces emprunts se révèlent donc notre part financière pour la mise en place de projets importants, tels que la réfection de rues et de bâtiments municipaux, qui permettent d'assurer de bons services à nos citoyens tout en accentuant leur bien-être.

Les détails des emprunts effectués par la Ville sont énumérés sur notre site Internet à la section Ville / Finances / Rapport sur les faits saillants de l'année 2017.

Conclusion

Le développement de notre municipalité est impossible sans un travail d'équipe. Vos élus ainsi que tous les employés forment une famille où chacun des membres est dédié à son travail. Il ne faut pas passer sous silence l'engagement volontaire de nombreux pompiers et pompières qui se dévouent pour intervenir dans différentes situations, que ce soit un incendie, une inondation ou un accident automobile.

La présence de plusieurs contribuables lors de nos réunions mensuelles témoigne de l'intérêt à la politique municipale. Très souvent par leurs questions positives, ils contribuent à l'avancement de notre Ville. La plupart de nos concitoyens s'intéressent également au contenu de notre journal municipal « Les Joselois ». Également, un merci aux journalistes des médias écrits, radiophoniques et électroniques qui valorisent par leur travail la fonction que nous exerçons.

Nous ne pouvons également passer sous silence l'aide précieuse de nos nombreux bénévoles qui œuvrent autant dans les activités de la Ville que dans les différents organismes municipaux. Sans leur contribution, certaines activités ou projets ne seraient pas possibles.

Merci à tous pour votre implication.

Pierre Gilbert, maire



Entreprises et commerces

Séance du 11 juin 2018

Un projet pilote de poules urbaines sera mis en place pour la période du 1^{er} juin au 31 octobre 2018. Le projet consiste à autoriser la garde d'un maximum de 3 poules pondeuses par immeuble à l'intérieur des limites du périmètre urbain de la Ville. L'obtention d'un permis sans frais est nécessaire pour l'exploitation d'un poulailler urbain. Certaines conditions s'appliquent :

- Le demandeur doit être propriétaire du terrain où sont gardées les poules;
- Le terrain accueillant les poules doit avoir une dimension minimale de 1 500 mètres carrés;
- La propriété doit être une habitation unifamiliale isolée;
- Les poules doivent être gardées dans un poulailler aménagé et localisé selon les conditions mentionnées au Formulaire de demande d'un poulailler urbain, qui mentionne entre autres, que le poulailler doit être localisé à une distance minimale de trois (3) mètres des limites du terrain et à dix (10) mètres de la maison voisine la plus proche, et ce, en cour arrière.

Consultez le formulaire sur notre site Internet au www.vsjb.ca à la section citoyens/urbanisme, permis-et-certificats/poules urbaines de l'urbanisme et de l'environnement pour plus d'information au 418 397-4358, poste 236.

Pour plus de détails, consultez le site Internet de la Ville au www.vsjb.ca.

Prochaines séances ordinaires : les lundis 9 juillet et 13 août 2018 à 20 h, à l'hôtel de ville (porte P4).



Heures d'ouverture Vacances de la construction

Pendant la période des vacances de la construction, soit du **22 juillet au 4 août 2018**, le bureau de l'hôtel de ville sera fermé au public en avant-midi et ouvert au public en après-midi, soit de **13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi inclusivement**.

Sur rendez-vous, les contribuables pourront rencontrer les différents responsables des services aux heures habituelles.

**Le quatrième
versement
des taxes
municipales
sera le 12 juillet
2018.**



Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avis public est donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce qu'à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 9 juillet 2018, à vingt heures (20h00) heure locale, les demandes de dérogations mineures concernant des dispositions du règlement de zonage seront soumises au conseil pour approbation. À l'occasion de cette séance, les personnes et organismes intéressés pourront se faire entendre relativement à ces demandes.

Les dérogations suivantes sont demandées :

Propriété située au 183, côte Taschereau à Saint-Joseph-de-Beauce, numéro de lot 3 875 106 du Cadastre du Québec, zone M-35.

- Dérogation à l'article 202 du règlement de zonage n° 627-14 visant à implanter une aire de stationnement dans la cour avant principale alors que la norme prescrite stipule qu'une aire de stationnement est uniquement permise dans une cour latérale, dans une cour arrière ou dans une cour avant secondaire.

Propriété située au 683-685, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce, numéro de lot 3 874 845 du Cadastre du Québec, zone M-22.

- Dérogation à l'article 180 du règlement de zonage n° 627-14 visant à implanter une terrasse à 1,25 mètre de la ligne latérale du terrain et à 0 mètre de la ligne avant du terrain alors que la norme prescrite est de 2 mètres pour une ligne latérale de terrain et de 1 mètre pour une ligne avant de terrain.
- Dérogation à l'article 180 du règlement de zonage n° 627-14 visant à ne pas entourer d'un garde-corps la terrasse alors que la norme indique qu'un garde-corps d'au moins 1 mètre et d'au plus 1,2 mètre doit être installé.
- Dérogation à l'article 180 du règlement de zonage n° 627-14 visant à ne pas implanter une clôture ou une haie pour délimiter la terrasse et le terrain résidentiel voisin alors que la norme prescrite exige qu'une clôture ou une haie d'au moins 2 mètres serve à délimiter la terrasse et le terrain voisin.
- Dérogation à l'article 262 du règlement de zonage n° 627-14 visant à faire l'installation d'une enseigne sur le toit du bâtiment alors que la norme prescrite le prohibe.
- Dérogation à l'article 263 du règlement de zonage n° 627-14 visant à faire l'installation de trois enseignes à plat ou en saillie sur la façade principale du bâtiment alors que la norme prescrite est de deux enseignes installées à plat sur une façade principale.
- Dérogation à l'article 269 du règlement de zonage n° 627-14 visant à faire l'installation de trois enseignes sur le bâtiment, les enseignes ayant une superficie totale de 4,1 m² alors que la norme prescrite est de 3,15 m².
- Dérogation à l'article 269 du règlement de zonage n° 627-14 visant à faire l'installation de trois enseignes en plastique ou en aluminium alors que la norme prescrite prohibe les matériaux de plastique et de métal, sauf pour le lettrage.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 18 juin 2018
Danielle Maheu, greffière

Les Joselois, édition du 22 juin 2018



Herbicyclage

*Pour une pelouse en santé,
herbicyclez !*



QU'EST-CE QUE L'HERBICYCLAGE?

L'herbicyclage consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte. Cette façon de faire comporte de nombreux avantages environnementaux, économiques et pratiques.

- **Vous réduisez les besoins en arrosage de votre pelouse**

Les rognures de gazon contiennent 80 % d'eau, ce qui nécessite peu d'arrosage;

- **Vous fertilisez votre sol**

Les rognures de gazon fournit au moins 30 % des éléments minéraux nécessaires à votre pelouse;

- **Vous sauvez du temps**

Vous économisez en moyenne 35 minutes par période de tonte en laissant l'herbe au sol;

- **Vous diminuez les déchets**

Les résidus de tonte laissés sur place n'ont pas à être transportés au site d'enfouissement, permettant ainsi une réduction de l'émission de gaz à effets de serre et une diminution des coûts liés à la manipulation de ces résidus;

- **Vous diminuez la présence de mauvaises herbes**

La pratique de l'herbicyclage, conjuguée avec une tonte haute, permet de diminuer la présence des mauvaises herbes, puisque ces dernières n'ont pas de place pour s'installer.

TRUCS DE PRO POUR GARDER VOTRE PELOUSE EN SANTÉ :

- Tondez la pelouse régulièrement en ne coupant pas plus du tiers de la longueur de l'herbe à la fois;
- Pour les premières et dernières coupes de la saison, tondez votre pelouse à 5 cm (2 pouces). En été, maintenez la hauteur de coupe entre 6,5 et 8 cm (environ 3 pouces);
- Éviter de tondre pendant une canicule ou une période de sécheresse.

Si vous voulez optimiser les bénéfices de l'herbicyclage, aiguiser les lames de votre tondeuse chaque année et vous pouvez munir votre tondeuse d'une lame « déchiqueteuse ».



Retour sur la séance d'information aux citoyens

La séance d'information aux citoyens concernant la gestion des matières résiduelles a eu lieu le 29 mai 2018. Plus d'une cinquantaine de personnes étaient présentes pour en savoir plus sur le sujet.

GESTION
DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES

Cette séance avait pour but entre autres de vous permettre de comprendre le choix du conseil d'instaurer la collecte des déchets aux deux semaines, ainsi que de vous informer sur les gestes à poser au quotidien pour une meilleure gestion des déchets.

Vous avez eu un empêchement?

Voici le lien du site Internet de la Ville pour consulter le document de présentation
www.vsjb.ca/citoyens/ordures-et-recuperation

Une bonne gestion des déchets inclut... une bonne gestion des odeurs!

Voici quelques trucs pour un bon usage de votre bac :

- Mettre du papier journal ou sac en papier dans le fond du bac pour faciliter le nettoyage;
- Sceller les résidus de viande;
- Nettoyer régulièrement votre bac à déchets;
- Saupoudrer vos déchets de bicarbonate de soude;
- Placer votre bac à déchets à l'ombre;
- Garder votre couvercle fermé pour éviter d'attirer les mouches (la cause d'apparition de vers blancs);
- Garder vos restants de viande au congélateur et sortez les la veille pour les jeter.





Information municipale

Certificats de reconnaissance Politique famille-aîné

Dans le cadre de la politique famille-aîné, la Ville s'est dotée d'un plan d'action 2018-2020. À cet effet, la Ville a reçu deux certificats de reconnaissance.

Vous trouverez les certificats de reconnaissance et la brochure de la politique famille-aîné, sur le site Internet de la Ville au www.vsjb.ca/citoyens/loisirs-et-culture/politique-famille-aines.



Palme d'excellence remise à la Ville de Saint-Joseph pour sa gestion de santé et sécurité au travail

L'assemblée générale 2018 des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) s'est tenue le 31 mai dernier à Drummondville.

À cette occasion, l'UMQ a décerné des palmes d'excellence à dix municipalités, dont la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, pour souligner leur performance exceptionnelle pour les années 2016-2017 au sein des mutuelles, tant sur le plan de la prévention et du financement en matière de santé et de sécurité du travail que de la gestion des accidents du travail.

Cette récompense est le fruit d'un travail commun entre les employés, le comité Santé et sécurité au travail, les gestionnaires de ce dossier ainsi que de l'employeur, y compris les élus. Bravo à tous et continuons d'avoir à cœur la santé et la sécurité des travailleurs!



Sur la photo : M. Michel Doyon, conseiller, Me Claude Bernier de la Direction des Affaires juridiques et du Carrefour du capital humain de l'UMQ et Mme Marie-Andrée Roy, agente de projet



Nouveaux membres du personnel

Deux nouveaux membres se joignent à l'équipe du service des Travaux publics, M. Anthony Pruneau a été engagé au poste d'opérateur léger et journalier et M. Tommy Nadeau au poste de technicien en génie civil (étudiant).

M. Tommy Bellemare, se joint au service de l'urbanisme en tant que préposé à l'urbanisme et à l'environnement (étudiant).

Nous leur souhaitons la bienvenue dans l'équipe de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.



Anthony Pruneau



Tommy Nadeau



Tommy Bellemare



Feux d'artifice

Vous prévoyez allumer des feux d'artifice prochainement?

Pensez à vérifier la sécheresse du sol et le risque d'incendie de votre secteur sur le site Internet de la SOPFEU au www.sopfeu.qc.ca.

L'utilisation des feux d'artifice en vente libre est permise pour les personnes ayant 18 ans et plus et autorisée aux heures suivantes :

Du dimanche au jeudi inclusivement : entre 7 h et 22 h;

Le vendredi et le samedi : entre 7 h et 23 h.

Ces feux doivent être utilisés sur un terrain privé dont l'usager est propriétaire ou qu'il ait reçu l'autorisation par le propriétaire.

Voici des conseils judicieux afin d'allumer des feux d'artifice de façon sécuritaire :

- Choisissez un emplacement exempt d'obstacles et mesurant au moins 30 m par 30 m;
- Lisez attentivement les instructions sur chaque pièce pyrotechnique;
- Surveillez la direction et l'intensité du vent et gardez un seau d'eau à proximité;
- Pour un bon site de lancement, enterrez la pièce à mi-hauteur dans le sol;
- Gardez les spectateurs à plus de 20 m;
- Interdisez la mise à feu des pièces pyrotechniques aux enfants;
- Ne rallumez jamais une pièce qui n'a pas fonctionné. Attendez 30 minutes avant de la placer dans un seau rempli d'eau;
- Ne mettez jamais de pièces pyrotechniques dans vos poches, ne les lancez pas et ne les gardez pas dans vos mains.

La prudence a toujours sa place!

Alain Busque, directeur sécurité incendie et civile

Urgence Québec

En situation d'urgence, consultez le site Internet d'Urgence Québec, mis en place par le gouvernement du Québec, afin d'obtenir de l'information sur les événements en cours, sur les consignes et les recommandations en vigueur ainsi que sur les programmes et les services offerts.

Voici quelques exemples de situations d'urgence :

- Chaleur accablante ou extrême;
- Glissement de terrain;
- Incendie de forêt;
- Inondation;
- Orage violent;
- Tremblement de terre;
- Vent violent;
- Etc.

Voici le lien vers leur site :
www.urgencequebec.gouv.qc.ca/Fr/Pages/default.aspx

Bien informé, chaque citoyen contribue aux efforts consacrés au retour à la normale dans son milieu.

Feux à ciel ouvert et foyers extérieurs

Il est interdit de construire ou d'installer un foyer extérieur à moins qu'il ne soit situé à plus de 2 mètres de tout bâtiment ou de la limite de propriété. Il devra également être situé dans la cour arrière ou latérale du bâtiment principal.

Un foyer ou poêle extérieur doit être muni d'un dispositif de pare-étincelles pour la cheminée et les faces exposées.

Alain Busque, directeur incendie et sécurité civile





Information municipale

Règlement 197-17 de la MRC Robert-Cliche concernant la circulation sur la piste cyclable

La période d'ouverture de la piste cyclable est du 1^{er} mai au 1^{er} novembre d'une même année.

- Les activités suivantes sont permises :
 - la circulation à bicyclette, à tricycle, à bicyclette assistée (moteur max. 500 watts avec pédales permanentes) ou à trottinette;
 - la marche, la marche avec poussettes et la course à pied;
 - la circulation en fauteuil roulant ou en véhicule pour personnes à mobilité réduite;
 - la circulation sur des patins à roues alignées;
 - la circulation avec une planche à roulettes;
 - la circulation en gyropode.
- Les animaux domestiques sont interdits;
- Gardez la droite sauf pour dépasser;
- Roulez à une vitesse maximale de 30 km/h, d'une façon conséquente et prévisible, les courses, la vitesse excessive et autres mouvements brusques sont interdits;
- Cédez le passage aux véhicules lors que vous croisez un chemin public;
- Par respect pour les riverains, ne flânez pas près des maisons;
- Il est interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les endroits prévus à cette fin;
- Tout utilisateur doit être vêtu de façon à être visible. Toute bicyclette et toute bicyclette assistée doit, pour pouvoir circuler sur une piste cyclable dès la noirceur, être munie d'au moins un phare blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière.



Vivre en harmonie avec nos animaux de compagnie

Nous invitons les propriétaires de chiens de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce à respecter le règlement 559-08 concernant la garde des animaux, s'appliquant également aux chats et aux animaux exotiques. Vous pouvez le consulter sur notre site Internet au www.vsjb.ca/citoyens/escouade-canine. Ce règlement comprend entre autres les articles suivants :

Article -15- Contrôle des chiens

Tout chien doit être attaché ou gardé sur un terrain clôturé de façon à ce qu'il ne puisse en aucun temps s'échapper, attaquer ou mordre quelqu'un.

Article -16- Chien tenu en laisse

Tout chien se trouvant sur un terrain autre que celui de son gardien doit être tenu en laisse par une personne capable de le maîtriser. La longueur maximale de la laisse ne doit pas dépasser 2 mètres.

Article -20- Matières fécales

a) L'omission, par le gardien du chien, de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé autre que celui du gardien, sali par les matières fécales de l'animal, entraîne une infraction de la part du gardien.

Il est important que ces mesures de précaution soient appliquées pour que tous les citoyens se sentent en sécurité et cohabitent en harmonie.

**Merci à tous, propriétaires ou non,
de votre précieuse collaboration !**

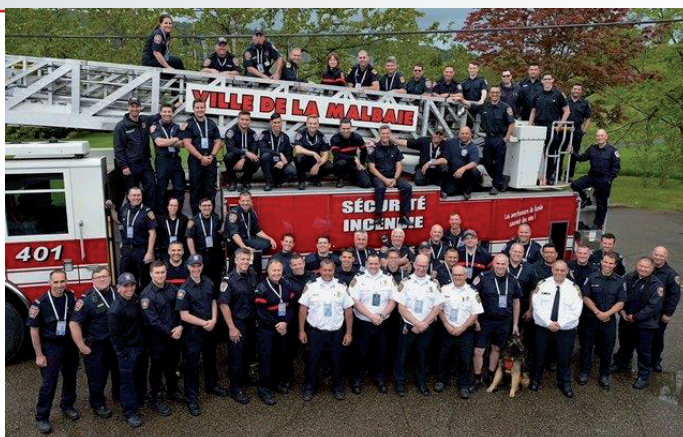




RETOUR SUR LA PARTICIPATION DE NOS (4) POMPIERS VOLONTAIRES AU SOMMET DU G7

Quatre de nos pompiers volontaires, soit messieurs Philippe Forest, Marc-Olivier Roy, Michaël Busque et Stéphane Voyer se sont joints au Groupe intégré de la sécurité (GIS) lors du Sommet du G7 qui avait lieu au début du mois, dans Charlevoix.

Ceux-ci ont grandement apprécié leur expérience auprès de tous les services qui étaient déployés pour cette occasion. Ils ont acquis de nouvelles connaissances qui leur serviront.



Vous pouvez visionner la vidéo de leur entrevue sur le site internet de enbeauce.com sous l'onglet vidéo.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC OCTROIE PLUS DE 2,2 M\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIERS À SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE

Le 28 mai dernier, il a été annoncé publiquement que le gouvernement du Québec est fier de contribuer à la construction d'une nouvelle caserne de pompiers à Saint-Joseph-de-Beauce. Cette infrastructure permettra à la fois d'assurer la pérennité des services aux citoyens et d'offrir aux employés un environnement sécuritaire et conforme aux normes en vigueur.

Le député de Côte-du-Sud et whip adjoint du gouvernement, M. Norbert Morin, a annoncé, au nom de sa collègue, la ministre responsable du Travail et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, Mme Dominique Vien, une aide financière de plus de 2,2 millions de dollars du gouvernement du Québec pour la réalisation de ce projet. La Ville complètera le financement, pour un investissement gouvernemental-municipal totalisant près de 3,4 millions de dollars.

Dotée de deux étages, la nouvelle caserne comprendra six portes de garage, des bureaux, une salle de réunion et une salle multifonctionnelle, un local pour les appareils respiratoires, une salle de décontamination ainsi que des espaces de vie pour les pompiers. Les travaux de construction ont débuté en avril dernier, et ceux-ci devraient se terminer pour le mois de décembre 2018.



Félicitations aux nouveaux propriétaires de terrains!

Un (1) terrain a été acquis dans le développement Castel, soit le terrain # 11. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux propriétaires dans ce quartier.

Vous êtes tentés de suivre leur exemple?

Rendez-vous au www.vsjb.ca/citoyens/developpement-residentiel/.





Information municipale

Règlement sur la consommation de l'eau potable

En vertu du règlement no 301-1-00 de la Ville, en tout temps, il est strictement interdit d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace et pour nettoyer les entrées de cour, le pavage, les pavés et les trottoirs.



L'arrosage des pelouses, arbres, arbustes fleurs et jardins (article 6) :

Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre, l'arrosage de la végétation est autorisé uniquement pendant les périodes suivantes dans la mesure où un pistolet-arroseur est utilisé :

- pour les résidents des numéros civiques pairs : les mardis, les jeudis et les dimanches (entre 20 h et 24 h pour la pelouse);
- pour les résidents des numéros civiques impairs : les mercredis, les vendredis et les dimanches (entre 20 h et 24 h pour la pelouse).

Le remplissage de piscines, de SPA et jeux d'eau (article 5) :

Un permis municipal est requis pour le remplissage d'une piscine. En aucun cas, une borne-fontaine ne doit être utilisée à cette fin sans autorisation spéciale. Si une pénurie d'eau est appréhendée, aucun permis ne sera accordé. La régularisation du niveau d'eau d'une piscine et le remplissage d'un spa est autorisée entre minuit et 6 h.

Pour les jeux d'eau ne permettant pas la recirculation de l'eau, ils sont autorisés seulement lors de leur usage. Dès que l'utilisation des jeux d'eau cesse, l'eau ne doit plus circuler et ne doit plus être utilisée.

Le lavage des véhicules, façades de résidences, des patios et d'entrée en bitume (article 8):

Le lavage est autorisé les vendredis, samedis et dimanches dans la mesure où un pistolet-arroseur à fermeture est utilisé.

D'autres dispositions sont également prévues.

Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 100 \$ à 300 \$ pour une première offense et de 200 \$ à 1500 \$ en cas de récidive.

Alain Busque, directeur sécurité civile et incendie



Rassemblement des familles Lessard 2018

***Vous êtes un Lessard...
Votre mère ou grand-mère
est Lessard...***

*Nous vous attendons avec conjoint(e), parents et amis...
Dimanche 26 août à compter de 9 h 30, au Centre Émilienne-Gourde (âge d'or Saint-Noël) au 95, 9^e rue Nord à Thetford Mines.*

Cousinage, assemblée générale, conférence, généalogie, prix de présence, etc.

Visite facultative au Musée minéralogique et autres endroits (à vos frais).

Buffet au coût de 25 \$ par personne ou 45 \$ pour 2 personnes, réservez avant 15 août.

Pour présence en après-midi uniquement (5 \$ par personne payable à l'entrée)

*Information et réservation
auprès de Martin Lessard
au 418 397-6599 ou
celimart@axion.ca.*

*Vous devez envoyer votre
paiement à l'Association
des familles Lessard inc. au
C.P. 5032 à Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0*





Information municipale

38^e REVUE ANNUELLE DE L'ESCADRON DES CADETS DE L'AIR DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE

Sous la présidence d'honneur de M. Pierre Gilbert, maire de St-Joseph et en la présence d'une foule de dignitaires, de parents et de précieux collaborateurs, que s'est tenue la 38^e revue annuelle des cadets de de l'Escadron 881 de Saint-Joseph-de-Beauce le 27 mai à l'école secondaire Veilleux. Cet événement fut l'occasion de souligner toute une année d'activités d'entraînement par une cérémonie militaire officielle. Pour le cadet-commandant comme pour tous les cadets sous sa supervision et provenant de tous les villages de la région, l'année d'entraînement qui se termine par la revue annuelle leur a permis de vivre toutes les fins de semaine, une foule d'activités qu'aucune autre organisation jeunesse ne peut offrir. Parmi celles-ci, on peut notamment souligner que les cadets de l'Escadron 881 ont eu l'occasion de vivre une familiarisation avec le vol de planeur et d'hélicoptère militaire, des cours de pilotage, de tir de précision, de l'exercice militaire, trois exercices aventuriers en forêt, de la musique et bien sûr une grande diversité de sports, de sorties et de collaborations avec les organismes du milieu. Pendant l'été 2018, en plus des cadets qui se sont distingués, plusieurs cadets partiront sur des camps d'été et même certains travailleront comme cadets-cadre sur ces camps d'été. Notons que ces activités sont toujours entièrement GRATUITES!

Parmi les distinctions les plus remarquables, la revue annuelle a remis la médaille Strathcona à l'adjudant 1^{re} classe Marc-Antoine Nadeau de St-Frédéric. Il s'agit de la plus haute distinction que peut se mériter un cadet pour s'être démarqué parmi ses pairs pour son leadership, ses qualités d'instructeur et pour avoir maintenu un rendement exceptionnel tout au long de l'année. La revue annuelle a permis de souligner également le haut degré d'excellence du Sergent Tommy Lessard de Saint-Joseph-de-Beauce qui a reçu la médaille de la Légion Royale Canadienne. Les adjudants de 2^e classe Thomas Turmel de Vallée-Jonction et Thomas Bernard de St-Victor concrétiseront leur rêve de cadet de l'aviation puisqu'ils ont obtenu leurs « ailes » de pilote motorisé!

Tous les jeunes de 12 à 18 ans voulant joindre le mouvement des cadets de l'air de l'Escadron 881 pour la prochaine année d'entraînement qui débutera le 7 septembre prochain sont invités à se présenter à l'école secondaire Veilleux de Saint-Joseph-de-Beauce. Vous pouvez également nous suivre sur Facebook en recherchant « Escadron 881 de St-Joseph ». Nous profitons de l'occasion pour remercier sincèrement tous les commanditaires et partenaires du milieu qui ont appuyé les initiatives de l'Escadron 881 tout au long de cette année d'entraînement et qui ont permis de connaître une si remarquable réussite.



Adjudant Marc-Antoine Nadeau de Saint-Frédéric recevant la médaille Strathcona.



Les adjudants de 2^e classe Thomas Turmel de Vallée-Jonction et Thomas Bernard de St-Victor ont obtenu leurs « ailes » de pilote motorisé.



Sergent Tommy Lessard de Saint-Joseph qui a reçu la médaille de la Légion Royale Canadienne



Entreprises et commerces

Nouveau propriétaire

La Ville est heureuse de souhaiter la bienvenue au nouveau propriétaire du Dépanneur Ultramar, M. Michael Allen!



Voici un message de M. Allen :

Joselois(es), c'est avec un immense plaisir que nous nous sommes joints à votre municipalité, en octobre dernier, en acquérant le dépanneur Ultramar, situé près de l'autoroute 73. Nous sommes très fiers de faire partie de la communauté dynamique et entreprenante qu'est Saint-Joseph-de-Beauce.

Depuis notre acquisition, notre priorité a été de vous donner un choix de produits répondant à vos attentes. Nous sommes exigeants à vous offrir une expérience des plus satisfaisante, tant au niveau de la qualité du service, que des produits offerts.

Plusieurs rabais, promotions et spéciaux vous seront constamment offerts. Nous avons toujours travaillé en famille et c'est ce qui nous distingue. Les employés font maintenant partie de notre famille et nous les remercions, car sans eux, rien n'est possible.

Nous travaillons actuellement à vous offrir des installations au goût du jour et nous vous préparons d'autres surprises qui répondront à vos besoins. Au plaisir de vous servir, notre équipe vous attend!

Michael Allen, propriétaire.

AVIS AUX ENTREPRISES ET COMMERCES

Vous voulez annoncer vos projets ou vos nouveautés? Faites-nous le savoir en communiquant avec nous par courriel à info@vsjb.ca et en nous fournissant un texte!

En effet, cette page a été créée pour vous, entreprises et commerces! N'hésitez pas à vous démarquer!



Rappel pour l'enlèvement des abris hivernaux :

Nous vous rappelons que selon le règlement 627-14 de zonage à l'article 64, vous devez enlever vos abris hivernaux au plus tard le 15 mai de chaque année.



**Regroupement des
parents et amis
de la personne atteinte
d'une maladie mentale**

477, 90e rue, suite 240, Saint-Georges, Qc G5Y 3L1
● Tél. : 418 227-6464 ● Sans frais : 1 855 272-7837
● lesillon@globetrotter.net ● www.lesillon.com

Services offerts sur le territoire Beauce-Etchemins

-Interventions individuelles et familiales
-Groupe d'entraide -Groupe Psycho-Éducatif -Sensibilisation

*Animation musicale
des célébrations estivales*

À SAINT-JOSEPH
Les dimanches à 9 heures

Messes d'artistes

1^{er} juillet 2018

Rachelle Thibodeau, soprano
et Patrice Royer, saxophoniste



8 juillet 2018

Michel Cervant, baryton
et Simon Boivin, violoniste



15 juillet 2018

Marie-Andrée Mathieu, mezzo-soprano
et Marie-France Mathieu, clarinettiste



À l'orgue
Esther Clément, organiste-titulaire



Des nouvelles du Presbytère

Déroulement des travaux

Au moment de lire ces lignes, les travaux de la phase 1 de la restauration du presbytère (pose de gicleurs et nouveau système d'alarme incendie) seront pratiquement terminés ou sur le point de l'être. Le comité de surveillance de ces travaux se dit satisfait du déroulement dans les temps prévus et du respect des coûts soumissionnés.

Aide du Conseil du Patrimoine Religieux

Également, rendu fin juin, on devrait connaître l'aide consentie par le Conseil du Patrimoine Religieux du Québec pour la seconde phase du projet de restauration, de loin la plus importante des trois phases (drainage des fondations et structure, parements extérieurs et composantes de l'enveloppe, parements intérieurs et ouvertures). Rappelons que l'aide consentie pour la première phase a été de 245 262 \$.

Campagne de financement à date

Le 12 juin 2017, à l'occasion de la conférence de presse annonçant la volonté de restaurer cet immeuble patrimonial, on fixait à 550 000 \$ l'objectif de la campagne de financement; ce montant serait la contribution du milieu pour des travaux estimés à plus de 1 250 000 \$, la différence de 700 000 \$ prévue être financée par des subventions. Au 5 juin 2018, presque douze mois plus tard, ce sont plus de 455 000 \$ (83 %) qui ont été souscrits par des citoyennes, citoyens, entreprises et commerces de Saint-Joseph et de l'extérieur. Le comité de financement se dit satisfait des résultats à date et espère atteindre 100 % de son objectif et plus au cours de la présente année. Il est toujours temps de souscrire à cet important projet et nous répétons l'appel lancé en avril dernier :

Citoyens de Saint-Joseph et vous les entreprises qui êtes des membres à part entière de notre communauté, votre contribution est nécessaire et importante.

Merci de joindre votre nom aux centaines d'autres qui ont déjà reconnu l'importance de préserver ce trésor patrimonial.

Comité de financement pour
la restauration du presbytère.





Loisirs et vie communautaire

Implantation de commerces temporaires lors de la fête du Travail

Le *Règlement 590-11 sur les commerces temporaires lors d'activités* interdit l'implantation de commerces et d'usages de type temporaire sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce à l'exception de deux secteurs où ils seront autorisés par deux organismes. Donc, si vous êtes intéressés à implanter un commerce temporaire lors de la fin de semaine de la fête du Travail, vous devez communiquer avec les organismes suivants :

Festival des travailleurs :

M. Danny Tardif au 418 397-4180

ou

Comité d'accélération de camions :

M. Benoit Gagné au 418 397-6260

Vous pouvez prendre connaissance dudit règlement sur le site Internet de la Ville :

www.vsjb.ca / Accueil/Règlements/590-11.

Nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions et nous vous souhaitons un bon festival.

Ville de Saint-Joseph-de-Beauce 418 397-4358



Campagne de financement pour Raphaël Lessard

À la demande de plusieurs de ses partisans, une campagne de financement social a été lancée pour Raphaël, afin de permettre à toute personne intéressée de lui verser une contribution financière pour le soutenir dans ses activités de pilote de course automobile.

Si vous souhaitez l'appuyer financièrement dans ses projets, veuillez vous rendre sur le lien Internet suivant :

<https://makeachamp.com/fr/raphaellessardracing>

Merci d'encourager la jeunesse joseloise!





Expositions estivales

Pow wow Dignité et modernité chez les Premiers peuples

Exposition de photographies de Richard Geoffrion

Cette exposition rassemble une quarantaine de photos prises lors de pow wow sur différentes réserves indiennes au Québec et en Ontario. Richard Geoffrion a également écrit des textes qui abordent les aspects quant à l'organisation des pow wow et la symbolique associée à cette tradition.

Jusqu'au 23 septembre 2018



Jusqu'au 16 septembre venez voir « Art en Beauce – La Collection »

Cette collection patrimoniale beauceronne en art visuel, composée d'œuvres aux techniques et médiums variés, regroupe actuellement plus de cent vingt-cinq œuvres datées de 1956 à aujourd'hui.



Activités à l'année

Circuit de la Gorgendière

En déambulant dans les rues, les amateurs d'architecture et les marcheurs pourront découvrir l'histoire et les joyaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

Visite de l'église

Une visite guidée complète de l'église vous en fera découvrir toutes les particularités et vous permettra d'apprécier ce bâtiment exceptionnel. Les visiteurs doivent se présenter au Musée Marius-Barbeau pour être accompagnés lors de la visite. Le coût de la visite de l'église est de 5 \$.

Pour information, communiquez au 418 397-4039 ou consultez leur site Internet au www.museemariusbarbeau.com.

Daniel Carrier récipiendaire du Prix Étienne-Chartier



Le 20 mai dernier, lors d'un souper organisé par le Comité des patriotes de la Côte-du-Sud à Montmagny, M. Carrier a reçu ce prix en reconnaissance pour sa contribution exceptionnelle en matière de recherches historiques et de promotion du patrimoine en Beauce.

Daniel Carrier a été pendant 37 ans directeur général de la Société du Patrimoine des Beaucerons, en plus de s'impliquer sur divers projets de valorisation du patrimoine de la Beauce tels que le classement du site institutionnel de Saint-Joseph-de-Beauce, les fêtes du 250^e anniversaire de la ville, la restauration du catafalque à baldaquin.

Le Prix Étienne-Chartier est remis à une personne qui a joué un rôle important dans le rayonnement et le développement de la société québécoise dans la Chaudière-Appalaches.

Félicitations M. Carrier, cet hommage est pleinement mérité.



Loisirs et vie communautaire



Bibliothèque

Nouveaux best-sellers

Une fille comme elle / Marc Lévy

Un cœur à l'abri / Nora Roberts

Une simple histoire d'amour T.4 - Les embellies
/ Louise Tremblay d'Essiambre

Consultez leur site Internet au
www.mabibliotheque.ca/saint-joseph-de-beauce pour
connaître d'autres nouveautés

Pour information : 418 397-6160

Horaire d'été

La bibliothèque sera fermée le 1^{er} juillet et durant les 2 semaines de la construction (22 juillet au 4 août inclusivement) ainsi que tous les samedis du mois de juillet et d'août. De plus, elle sera fermée lors des festivités de la fête du Travail soit du 30 août au 3 septembre.

Pour information : 418 397-6160

La bibliothèque recrute!

Nous sommes à la recherche de merveilleux bénévoles pour combler notre équipe. En équipe de trois, vous aurez deux périodes de deux heures à effectuer durant un mois. Voici les plages horaires que nous devons combler :

- Un mercredi sur deux de 13 h 30 à 15 h 30 (dès maintenant);
- Un vendredi sur deux de 13 h 30 à 15 h 30 (dès maintenant);
- Un samedi sur deux de 9 h 30 à 11 h 30 (à partir du mois de septembre).

Plusieurs avantages et une ambiance chaleureuse et conviviale sont garantis.

Pour information, veuillez contacter Marie-Lee Paquet au 418 397-4358, poste 238 ou par courriel au ml.paquet@vsjb.ca

FADOQ **Club Les Amis Joselois**

Au Centre communautaire

Assemblée annuelle : le mardi 26 juin à 19 h. On passera en revue les activités qui se sont terminées le 31 mai dernier, ainsi que le bilan financier de l'année, on procèdera à l'élection du conseil suivi d'un mot du représentant du secteur Haute-Beauce de la Fadoq. À la fin de l'assemblée, un goûter sera disponible.



Mini-bingo : le jeudi 19 juillet à 13 h, au Salon des Aînés.

Billard : tous les jours, pour information Marcel Doyon au 418 397-6601.

Salon des Aînés: ouvert tous les mercredis, samedis et dimanches après-midi de 13 h à 16 h. Pour information: Anita Lambert 418 397-5460 ou Juliette Jacques 418 397-4559.

Vous pouvez consulter le Facebook :
Les Amis Joselois.



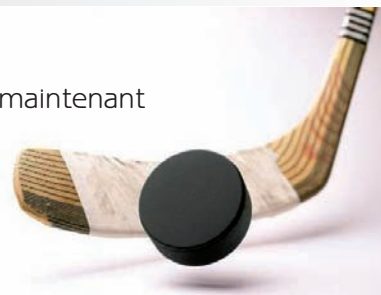
Bulletin municipal - Dépôt légal
Bibliothèque nationale
du Québec 2018
ISSN 1705-9518



Ouverture de l'aréna

L'aréna municipal sera en service dès le 6 août prochain. Vous pouvez dès maintenant réserver des heures de glace pour vos activités d'août. Nous prenons également les réservations pour la saison 2018-2019.

Si vous souhaitez former un groupe d'amis pour jouer tôt le matin durant la semaine, informez-vous de nos tarifs au 418 397-4358, poste 238.



Calendrier 2018

Dans le mois de juillet du calendrier municipal 2018, vous pouvez apercevoir M. Serge-André Jones, pianiste qui utilise le piano public, celui-ci étant situé sur la terrasse Richelieu de la Halte de services Desjardins.

Tout comme M. Jones, n'hésitez pas à vous asseoir au piano pour y jouer des airs, et ce, au plaisir de tous!



Parc Lessard

La Ville a terminé récemment l'installation des modules de jeux dans le Parc Lessard, ce parc est sur l'avenue Grégoire-Lessard, située entre les rues des Mésanges et du Cap.

Nous invitons les citoyens de ce secteur à en profiter cet été. Pour toute suggestion en lien avec ce parc, nous vous invitons à vous adresser à M. André Lambert par courriel a.lambert@vsjb.ca.



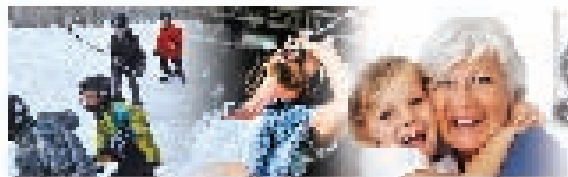
Parc des Boisés-Dulac



Le comité du parc des Boisés-Dulac ont récemment fait l'acquisition d'un module de jeux 0-5 ans pour leur parc qui est situé sur la rue des Boisés-Dulac. Ce module s'ajoute à celui déjà en place et qui était davantage pour d'âge scolaire.

Nous invitons les citoyens de ce secteur à en profiter cet été. Pour toute suggestion en lien avec ce parc, nous vous invitons à vous adresser à M. André Lambert par courriel a.lambert@vsjb.ca.





Loisirs et vie communautaire



**Les jeux d'eau sont OUVERTS de 10 h à 20 h,
tous les jours à moins d'avis contraire.**

Pour activer les jeux, vous devez peser sur le bouton noir qui se trouve sur la surface des jeux.

Surveillez le Facebook de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce pour toute information ou consultez notre site Internet au www.vsjb.ca sous l'onglet citoyens/équipements et infrastructures.



**Merci aux gens d'avoir organisé
une fête des Voisins le 9 juin dernier,
dans les rues suivantes**

- Rues Marins Pariseau et du Verdier
- Rues des Docteurs Dugas et Huard
- Route 173 Sud
- Rues Jukowicz, du Cap et des Mélanges

INSCRIPTIONS 2018-2019

- Patinage Privé
- Patinage Public

23 août 17h30-20h00

Salle communautaire Arena Saint-Joseph

Plusieurs articles à vendre

NOUVEAUTE : 2 tarifs offerts pour tous les âges.
Plus de détails à venir sur notre page Facebook.
Venez nous rencontrer, nous avons hâte de faire la connaissance de nos futurs patineurs/patineuses!

Nouveau comité
418-230-2750

CAMP DE JOUR

**Le mardi 26 juin,
c'est un départ
pour le camp de jour!**

L'équipe d'animation
de la Ville de Saint-
Joseph-de-Beauce
est heureuse
d'accueillir près
de 180 enfants cet été!

Prendre note que le
camp de jour sera fermé
le lundi 2 juillet.

Une équipe dynamique
vous attend pour un été
énergique!

NOUVEAUTÉ

LES MERCREDIS

en forme

C'est un rendez-vous tous les mercredis à partir de 27 juin, au Parc des générations pour la découverte d'une nouvelle activité sportive chaque semaine de 18 h 30 à 19 h 30.

Le tout est offert gratuitement et sera adapté en fonction de l'âge de chacun. Tai-chi, entraînement de groupe, musculation, danse country, etc. Pour voir la programmation complète, rendez-vous au www.vsjb.ca.

Prendre note qu'en cas de pluie, les cours auront lieu au chalet du Parc municipal.

Les pique-niques d'août

Une autre nouveauté cette année!

Les pique-niques d'août auront lieu à tous les dimanches du mois d'août de 12 h à 14 h, à la Halte Desjardins.

Apportez votre pique-nique et votre sourire pour passer un moment génial en famille en écoutant de talentueux artistes!

Plusieurs autres activités sauront vous plaire lors de ces dimanches et tout cela gratuitement.

Pour voir la programmation complète, rendez-vous au www.vsjb.ca.

En collaboration avec les Fonds Culturels de la MRC Robert-Cliche



La Fête nationale du Québec



« Histoire de Héros »

Samedi le 23 juin 2018 dès 10 h, au Parc municipal, vous êtes invités en grand nombre afin de participer aux différentes activités qui vous sont offertes!

- Course à pied/marche;
- Discours patriotique;
- Cantine sur place;
- Mini-spectacles de danse;
- Canot-rabaska;
- Dégustation de breuvage;
- Prestations musicales;
- Feu de joie.

Consultez notre site Internet au www.vsjb.ca pour connaître la programmation de la journée.



Cinéma plein-air

Mercredi 18 juillet à la pénombre (vers 20 h 30), au Parc des générations, présentation de la comédie d'animation « Mission Yéti » d'une durée de 1 h 24. Activité gratuite!

Apportez vos collations et votre doudou pour le film!

